

20 MARS 1978  
2018

# La conciliation a 40 ans

Plus que, jamais le conciliateur au cœur de la justice de proximité.





# La Conciliation

- Domaines d'intervention du conciliateur de justice

Le conciliateur de justice peut intervenir pour des :

- Problèmes de voisinage ( **Nuisances**) : nuisances sonores, odeurs, fumées, animaux, incivilités,
- Problèmes de voisinage ( **Immobilier**) : plantations, limite de propriété, mur mitoyen, clôtures, bornage, servitudes, droit de passage, écoulement des eaux, les ouvertures (vues et jours, privation de vue d'ensoleillement),
- **Baux d'habitation**: Différents entre propriétaires et locataires ou locataires entre eux, loyers et charges, restitution de dépôt de garantie, autres litiges liés au bail,
- **Affaires Prud'homales**: (avant de saisir le CPH (Conseil de prud'hommes)) situations conflictuelles de la vie quotidienne des entreprises et de leurs salariés : application du contrat de travail - pénalisation financière d'un salarié responsable d'une erreur technique - litige sur des frais de déplacement - licenciement ...
- **Litiges de la consommation**: surendettement; construction, travaux, services, commerces de proximité, banques, crédits, assurances, services nationaux (téléphonie, internet, énergie), e-commerce, ventes entre particuliers
- **Litiges commerciaux**: Impayés, malfaçons de travaux, etc....



# La Conciliation

Saisine : Comment saisir le conciliateur de justice :

Le conciliateur de justice peut être saisi par le conciliable:

- en ligne via internet : [www.conciliateurs.fr](http://www.conciliateurs.fr) (les permanences et mode de rdv sont précisés pour chaque conciliateur de France), ou par le site de : [www.justice.fr](http://www.justice.fr)
  - en se présentant à la permanence de Louhans sans rdv, le jeudi
  - en s'adressant auprès du greffe du tribunal compétent, à la Maison de la Justice et du Droit (MJD), au Conseil Départemental de l'Accès au Droit( CDAD),
  - En s'adressant à sa Mairie pour obtenir les permanences d'un conciliateur local.
- 
- **A Louhans les conciliateurs de justice tiennent une permanence tous les jeudis de 09h00 à 13h00**



# Le Service d'Accueil Unique du Justiciable (S.A.U.J)

## Les adresses :

Service d'Accueil Unique du Justiciable (SAUJ) Palais de Justice  
4 Rue Emiland Menand  
71331 **Chalon-sur-Saône**  
Tel : +33 3 85 93 77 00

Service d'Accueil Unique du Justiciable (SAUJ) Palais de Justice  
8 Rue de la Préfecture  
71000 **Mâcon**  
Tel : +33 3 85 39 92 00

Maison de la justice et du droit (MJD)  
5, place de l'obélisque  
71100 **Chalon-sur-Saône**  
Tel : +33 3 85 90 87 80

**Maison de l'État de Louhans (MEL)**  
11, rue des Bordes  
71500 **Louhans**  
Tel : +33 3 85 75 76 37



# ROLE et DEFINITION DES SERVICES JUDICIAIRES en SAONE et LOIRE

## **A.M.A.V.I.P** - Association de **M**édiation et **A**ide aux **V**ictimes d'**I**nfractions **P**énales

(l'**A.M.A.V.I.P** intervient lorsqu'on est victime de : de violences, de coups et blessures, d'une agression sexuelle, d'un vol, d'une escroquerie, d'un abus de confiance, de dégradations volontaire, de pensions alimentaires impayées, de non représentation d'enfant, d'un conflit de voisinage grave, de menaces, injures, diffamation, d'un accident de la circulation....ou de toute autre agression...)

- Maison de Justice et du Droit : 1550, avenue Général de Gaulle - 71000 MACON
- Tél. : **03 85 21 90 84**
- Email. : [amavip.macon@wanadoo.fr](mailto:amavip.macon@wanadoo.fr)

**C.I.D.F.F** - Centre d'Information sur les **D**roits des **F**emmes et des **F**amilles (Les **CIDFF** sont des lieux d'accueil et d'information sur les droits pour tout public et en particulier pour les femmes, ils renseignent dans les domaines de la famille, du droit, de la santé, de la vie quotidienne et de l'emploi)

- Maison de Justice et du Droit : 5 Place de l'Obélisque 71100 CHALON sur SAÔNE
- Tél : **03.85.32.42.01**

**C.D.A.D** – **C**onseil **D**épartemental de l'**A**ccès au **D**roit (Les points d'accès au droit sont des lieux d'accueil gratuits. Ils permettent d'apporter une information de proximité sur leurs droits et devoirs aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs.)

- Maison de Justice et du Droit : 5 Place de l'Obélisque 71100 CHALON sur SAÔNE
- Tél : **03.85.90.87.80**
- Email : [adad-chalon@orange.fr](mailto:adad-chalon@orange.fr)



# ROLE et DEFINITION DES SERVICES JUDICIAIRES en SAONE et LOIRE

**ECRIVAIN PUBLIC du C.D.A.D** – Conseil Départemental de l'Accès au Droit (le rôle de l'écrivain public est d'aider à remplir un dossier d'aide juridictionnelle, d'écrire des lettres auprès des magistrats, d'aider à déposer plainte, d'aider à constituer un dossier juridique ).

- Maison de Justice et du Droit : 5 Place de l'Obélisque 71100 CHALON sur SAÔNE
- Tél : **03.85.90.97.80**

**Délégué du Défenseur des Droits** : (Il est chargé d'améliorer les relations entre le citoyen, l'administration et le service public, de défendre et promouvoir l'intérêt supérieur et les droits de l'enfant, de combattre les inégalités entre femmes et hommes ou celles qui reposent sur l'origine ou le handicap dans le logement, l'éducation, l'accès aux biens et services, de veiller au respect des règles de bonne conduite par les personnes exerçant des activités de sécurité sur le territoire français.

- Maison de Justice et du Droit : 5 Place de l'Obélisque 71100 CHALON sur SAÔNE
- Tél : **03.85.90.87.80**

**Avocat** : L'avocat est chargé de défendre le justiciable, avant, pendant et après une procédure judiciaire. Il a également un rôle de conseil. L'avocat doit se montrer fidèle à son serment : exercer avec dignité, conscience, indépendance, honnêteté et humanité. Le choix de l'avocat est libre, sauf dans certains cas.

- Palais de Justice : 4, Rue Emiland Menand 71100 Chalon sur Saône
- Tél : **03.85.48.18.68**
- Email : [avocats@avocats-chalonsursaone.com](mailto:avocats@avocats-chalonsursaone.com)

**Conciliateur de Justice** : Le conciliateur de justice a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles ne soient personnes physiques ou morales.

- Maison de Justice et du Droit : 5 Place de l'Obélisque 71100 CHALON sur SAÔNE
- Tél : **03.85.90.97.80** Ou
- Maison de l'Etat : 11, rue des Bordes 71500 LOUHANS
- Tél : **03.85.75.76.37**